

saxone des neuf provinces canadiennes. Mais ce projet n'est pas neuf. Il a vu le jour à Halifax, lors d'une réunion de la *Dominion Educational Association*, août 1898, il eut pour parrain le Dr Harper, ex-inspecteur des écoles supérieures protestantes de la province de Québec. Le promoteur demandait « la création d'un département d'Éducation à Ottawa, sous le contrôle du gouvernement de la Puissance » (1). Dès 1897, l'idée d'un bureau fédéral avait été agitée dans quelques journaux de langue anglaise. Peu après, le comité exécutif de la *Dominion Educational Association* présenta au premier ministre du Canada un mémoire en faveur de la création, au siège du gouvernement central, d'un nouveau département du service civil, celui d'un bureau d'Éducation. Ce comité indiquait, dans son mémoire, le bureau d'Éducation de Washington comme devant servir de modèle au futur bureau canadien (2). Or, quelles sont réellement les attributions du Bureau de Washington ? Voici ce qu'un journal anglais cité par M. de La Bruère (3) dit à ce sujet :

« Aux États-Unis, aucune mesure adoptée ou projetée en matière d'enseignement élémentaire, supérieur, universitaire, industriel, médical, légal, sanitaire et spécial de quelque genre que ce soit, ne peut échapper au contrôle du Commissaire. » Ce commissaire, c'est le chef du Bureau d'Éducation de Washington.

En 1899, M. Harper exposait son projet devant les instituteurs protestants de Québec. Il déclara que pour créer un sentiment national commun à toutes les provinces du Canada, il fallait établir des *écoles nationales* fondées dans un même moule. Le résultat d'un pareil système est facile à concevoir : il aurait pour effet de faire disparaître toute différence de race et de religion pour ne constituer qu'un tout homogène à base anglaise et protestante, bien entendu. La belle devise de notre société Saint-Jean-Baptiste : *Nos Institutions, notre Langue, nos Lois*, n'aurait plus de place sur les murs des écoles nationales rêvées par M. Harper.

Dans cette même conférence à laquelle nous venons de faire allusion, M. Harper a été jusqu'à dire « que pour améliorer au Canada le système scolaire il ne faudrait pas hésiter à recourir, au besoin, au pouvoir central : «even to look to the federal executive for amelioration.» »

(1) Voir *Education et Constitution*, brochure très documentée, publiée en 1904 par l'honorable M. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique.

(2) Voir le texte même de ce mémoire dans la brochure de M. de La Bruère, page 92.

(3) *Education et Constitution*, page 20.